



Réunion publique

Quartier Pont

MARDI 25 JUIN 2024

PRESENTS :

Le Maire :	Hervé GICQUEL
L'élú thématique :	Fabien BENOIT
Les élus municipaux :	Pascal TURANO, Marie-Hélène MAGNE, Benoit GAILHAC, Chanbo GUEGAN-ROS, Jean-Pierre CRON, Nicole MENOUE, Léo MATOBO, Clotilde CERTIN, Chantal LLUG, Joel MAZURE
Les Conseillers de quartier Pont :	Joelle OLIVIER, Dominique PATRELLE, Christophe ROUSSELLE, Isabelle BADAL, Jean-Pierre DIGARD, Christian OBER, Suzanne LEGRAND, Stéphane ALDEBERT
Services municipaux :	Lucille FLEURY, Isabelle BOYER (responsables des espaces verts) ; Maîtres d'œuvres : Nicolas GUILLEN de AVR ingénierie, Herve PUDYSZ, et les paysagistes associés

Nombre de participants citoyens : 40

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des participants : feuille d'émergence, distribution des fiches questions, flyers relatifs aux Jeux olympiques et aux travaux de rénovation du marché du Centre
2. Présentation du projet d'aménagement du jardin de l'Hôtel de Ville par les Maîtres d'œuvres
3. Présentation brève des autres projets ville par les élus
4. Présentation des projets lauréats du Budget Participatif par Fabien BENOIT
5. Temps d'échange sous forme de questions/réponses
6. Pot de l'amitié avec les participants

AMENAGEMENT JARDIN HOTEL DE VILLE

Question 1 : Pourquoi les pavés ne sont pas coupés, cela permettrait de les laisser sans devoir les retirer ?

Au-delà du coût financier, les pavés sont conservés pour préserver l'aspect historique du site, car cette cour marque l'histoire de la mairie. Utiliser des pavés sciés plus manufacturés aurait été impossible avec les pavés actuels ; il aurait fallu commander des pavés de grès déjà sciés. De plus, un accord avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF) a été obtenu et un permis d'aménager a été déposé en ce sens.

Question 2 : Pourquoi ne pas déplacer les peupliers plutôt que de les abattre ?

Il n'est pas possible de replanter les peupliers. Il y a des arbres en pépinières plantés sur site depuis 30 à 40 ans qui sont des végétaux contre-plantés chaque année, c'est-à-dire qu'ils sont déplacés, pour générer du chevelu et provoquer une reprise. Toutefois, il y a des arbres, tel que le peuplier, qui peuvent être plantés depuis 50 ans. Malheureusement ce n'est pas possible de les replanter, car ils manifestent des problèmes en raison de leur croissance. En effet, ce sont des arbres qui peuvent pousser très haut. Ils sont donc souvent élagués, car ils peuvent présenter un danger en cas d'intempéries (forts vents, etc.). De plus, leurs racines peuvent s'étendre

jusqu'à 50 mètres pour chercher de l'eau. Par conséquent, cela peut créer des désagréments pour tout le réseau d'évacuation d'eau. Sachez toutefois que les 29 arbres plantés seront présents pour les 100 prochaines années.

Question 3 : Sur le schéma du parvis de la Mairie vous parlez d'un chemin libre pour les PMR, mais je vois un trait jaune, est-ce que cela signifie qu'il y aura des marches ?

Non, le trait jaune est là pour indiquer la séparation entre les différents types de matériaux, afin de traiter ces espaces de manière efficace.

REHABILITATION DU TERRAIN DE FOOTBALL – STADE HENRI GUERIN

Question 4 : Est-ce qu'il y a un besoin de renouvellement des rafles de maïs et si oui à quelle fréquence ?

Oui, il y aura un renouvellement de rafle de maïs une fois par an.

Question 5 : Pourquoi on ne revient pas à du gazon normal ?

L'utilisation intensive du stade et les conditions pluviométriques instables empêchent l'herbe de repousser correctement. De plus, cela nécessite un entretien conséquent et donc un coût très élevé.

Question 6 : Est-ce que ce revêtement actuel est recyclable ?

Oui, il est recyclable. On a le projet de réutiliser les meilleures parties, au centre sans les billes, pour la piste d'athlétisme Stéphane Diagana qui jouxte le stade.

QUESTIONS/REPONSES DIVERSES :

Question 7 : Dans le cadre des travaux du marché, le coût énergétique des chapiteaux avec système réfrigéré est-il compris dans le budget de l'opération ?

Si des coûts supplémentaires sont générés par les installations réfrigérées, ils seront pris en charge par le concessionnaire.

Question 8 : en raison de l'occupation du marché sur la place Aristide Briand, il n'y aura donc pas d'animation pour les enfants cet été ?

Des animations pour les jeunes seront bien prévues, mais sous un nouveau modèle. « Tous au club » proposera des animations, gratuites et pour tous les âges pendant 5 semaines dans les 5 quartiers de la ville. La brochure de l'ensemble du programme est consultable sur le site de la ville, via le lien suivant : [programme-TAC-2024.pdf \(charenton.fr\)](#)

Question 9 : Prévoyez-vous d'effectuer la réfection des trottoirs (bulles, crevasses, revêtement glissant) sur le quartier Pont ?

La Ville mène régulièrement des campagnes d'entretien de son réseau de voirie dans l'ensemble des quartiers de Charenton.



Question 10 : Serait-il possible de revoir l'entrée et sortie du lycée Robert Schuman, en les plaçant du côté des quais de carrières, en raison des nuisances sonores pour les résidents ?

Il ne sera pas possible de déplacer l'entrée et sortie du lycée en raison de la configuration de l'établissement scolaire. Cependant, il est prévu à terme de créer un sas pour que les élèves viennent en deux temps ce qui permettra également de sécuriser les abords de l'établissement en complément de la vidéosurveillance.

Question 11 : Y a-t-il une signalétique prévue pour inciter le public à se rendre dans le parc de l'hôtel de ville ?

La Ville dispose déjà de nombreux panneaux indicateurs et de signalisation, et il est important d'être attentif au risque de pollution visuelle, notamment le long de l'axe de la rue de Paris. La Ville prévoit de communiquer très largement sur ce projet afin que les familles, associations et riverains puissent s'en saisir. D'autant plus que le parc sera ouvert pendant la journée.

Question 12 : Est-ce qu'on pourrait réaliser une arche portique pour ombrager le très beau parc Abbé Pierre ?

Dans le cadre de la requalification de la place des Marseillais, une grande partie des arbres présents sur cet espace seront déplacés dans le parc Abbé Pierre.

Question 13 : Pouvons-nous remplacer le système d'arrosage automatique en spray par un système en goutte à goutte ?

Cette remarque sera transmise à nos services.

Question 14 : Pouvez-vous mettre des panneaux « interdit aux bicyclettes » sur les passerelles métalliques rue des Bordeaux et Victor Hugo ?

Cette remarque sera transmise à nos services.

Question 15 : Serait-il possible d'installer un passage piéton au croisement rue Cadran et rue Victor Hugo ?

Ce projet n'est pas prévu dans le cadre de notre plan pluri annuel d'investissement.

Question 16 : Serait-il possible de « reverdir » la place de la mairie, car le miroir d'eau est un gâchis d'eau et pas assez de bancs à l'ombre ?

Ce n'est pas pour l'instant à l'ordre du jour sachant que nous investissons juste à côté pour créer un nouveau parc dans la cour de l'hôtel de ville.

Question 17 : Qu'est-il prévu concernant les pistes cyclables, celle à proximité du métro n'est pas très bien matérialisée ?

Un plan vélo a été initié par la Municipalité en 2022. Cependant, la ville étant traversée par des axes départementaux, il a été nécessaire de faire appel aux intervenants institutionnels. La Ville a ainsi aménagé tous les axes municipaux, en permettant aux cyclistes de circuler à contresens dans les rues limitées à 30 km/h. Le Département, quant à lui, est intervenu par exemple sur la rue de la Liberté, en créant une piste cyclable qui permet aux Charentonnais de rejoindre le quai de Halage pour se rendre à Paris.



À partir d'octobre 2024 et jusqu'à l'été 2025, le Département entreprendra également la construction d'une piste cyclable sur l'intégralité de la rue de Paris. En ce qui concerne la piste cyclable traversant l'avenue du Maréchal Lattre de Tassigny, créée il y a environ 12 ans, elle présente une configuration qui rend difficile la cohabitation entre cyclistes et piétons. Cette piste, aménagée sur le trottoir, n'est plus compatible avec les pratiques actuelles et ne peut donc rester en l'état. La Ville a déjà fait remonter à plusieurs reprises les difficultés rencontrées par les usagers. Le Département a donc prévu sa réfection. Cependant, en raison de ses contraintes financières, ce projet n'est pas une priorité immédiate.

Question 18 : Serait-il possible de mettre un revêtement antiadhérent et anti réverbération sur le sol en marbre rue de Paris, devant le Monoprix ?

Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Question 19 : Serait-il possible d'installer une vidéo surveillance efficace dans les parkings situés avenue du Maréchal Lattre de Tassigny, rue de Conflans, rue de la Mairie ainsi que le parking 2 roues situé au 11 rue de Paris à cause des actes de vandalismes ?

Il faudrait couvrir l'ensemble du territoire avec des vidéosurveillances afin de pouvoir retracer le cheminement des voleurs, cela existe mais demande un coût et une gestion très importante. Il reste néanmoins nécessaire de noter que les dispositifs de surveillance actuellement installés par la Municipalité sont très efficaces. La police judiciaire recense une centaine de réquisitions chaque année et une grande partie des images produites permettent de prouver et/ou de signaler les actes de vandalisme.

Question 20 : Suite à la question 19 ; Pourquoi parfois on a aucun retour ?

Les images de vidéosurveillances appartiennent à la ville et c'est à l'officier de police judiciaire de la police nationale en charge de l'enquête de les réquisitionner. Lorsque les images sont efficaces, elles sont systématiquement exploitées. Cependant, certaines vidéos ne sont pas exploitables car les auteurs de délits cachent leurs visages.

